



Date de convocation

09/03/2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Locoal-Mendon du 15 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à 20H00, le conseil municipal de la commune de Locoal-Mendon (Morbihan) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil sous la présidence Madame Karine BELLEC, Maire.

Présents : Mme Karine BELLEC, Mme Isabelle QUER, M. Sébastien JOLLIVET, M. Lionel HERVE, Mme Hermeline LE LOUPP, Mme Florence MAHEVAS, M. Gildas GUILLAS, Mme Guénaëlle GUILLO, M. Jean-Pierre BAYON, Mme Bénédicte BERNARD, Mme Séverine BOUEDO, M. Patrice ESNAULT, M. Laurent HUMPHRY, M. Rémi KERGOZIEN, Mme Anne-Catherine LE LIBOUX, M. David LE SOMMER, Mme Magali PRONO, M. Nicolas DEBETHUNE, Mme Corinne KERVADEC, Mme Anne-Laure LE PORT, M. Jean-Maurice MAJOU, Mme Murielle RIEUX

Absents excusés : M. Gilles LE BARON (procuration donnée à Mme Isabelle QUER),

Nombre de conseillers en exercice : 23 présents : 22 Procurations : 1 Votants : 23

Délibération n° 2023-018	Budget principal – Adoption du budget primitif 2023
-------------------------------------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal ;

VU l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le décret n°2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération ;

VU l'instruction comptable M57 applicable aux communes ;

VU la délibération n° 2023-16 portant adoption du compte administratif 2022 ;

VU la délibération n°2022-17 approuvant l'affectation des résultats 2022 ;

VU l'avis favorable de la commission Finances du 7 mars 2023,

CONSIDÉRANT la présentation du budget primitif 2023 du budget principal de la commune de Locoal-Mendon, synthétisé comme suit :

Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	3 343 198,00 €	3 293 198,00 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	-	-
R 002 résultat de fonctionnement reporté	-	50 000 €
Total de la section de fonctionnement	3 343 198,00 €	3 343 198,00 €
Investissement		
Crédits votés	4 676 805,00 €	4 370 057,70 €
Reste à réaliser de l'exercice précédent	725 761,00 €	250 000,00 €
R 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	782 508,30 €
Total de la section d'investissement	5 402 566,00 €	5 402 566,00 €
Total		
Total budget	8 745 764,00 €	8 745 764,00 €

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A LA MAJORITÉ DE SES MEMBRES :

- **ADOpte** le budget primitif 2023 du budget principal de la commune de Locoal-Mendon, tel que présenté ci-dessus.

Le maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contours de la Motte – CS 44 416 – 35044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication / notification.

Le 16/03/2023
Pour copie conforme
Le Maire de Locoal-Mendon
Karine BELLEC

